

Extraits du guide d'équipement Physique -Chimie en Lycée Professionnel En matière d'équipement et de sécurité d'une salle de sciences et d'une salle de collection.

► REMARQUES D'ORDRE GENERAL:

- Pour des raisons de sécurité et de coût matériel :

« **Aucune discipline autre que la physique et la chimie ne doit être enseignée dans les salles de sciences** »

« La salle de collection est réservée aux professeurs de mathématiques-sciences. »

- « **Nécessité d'assurer la sécurité du matériel contre le vol.** Les locaux ainsi que les armoires contenant les produits chimiques, seront fermés à clef . »

- Il est nécessaire que le laboratoire dispose du téléphone, où figurent les numéros d'urgence à proximité.

- « La salle doit être pourvue d'un rétroprojecteur. Un poste informatique multimédia sera prévu en association avec un équipement audiovisuel. »

► AERATION DES LOCAUX :

« L'implantation du bloc scientifique prendra en compte la nécessité d'une bonne ventilation des locaux, tout particulièrement de la réserve des produits chimiques. »

Une sorbonne fixe ventilée est indispensable dans la salle de travaux pratiques.

Lorsque cela est possible, il est utile de penser à aménager un espace vide devant la sorbonne afin que les élèves puissent facilement observer la manipulation effectuée.

« Le recours à une hotte mobile ne sera envisagé qu'en cas d'impossibilité d'installation d'une sorbonne ventilée. »

► PREVENTION DES RISQUES ET PREMIERS SECOURS :

« L'équipement de premiers secours et de prévention des risques sera clairement indiqué : lave-œil , couverture ignifugée, douche , extincteur, bacs de récupération des produits chimiques. »

► MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DE SCIENCES D'UN POINT DE VUE ELECTRIQUE :

« L'installation doit permettre la mise en fonctionnement ou non de chacun des différents circuits électriques. »

► STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES :

Le lieu de stockage des produits chimiques doit être accessible, ventilé, sec et à température contrôlée.

En cas de conservation d'acides, de bases et de solvants dans une seule armoire ventilée, il est impératif de séparer ces produits.

Il serait souhaitable d'avoir un bac de stockage pour les flacons de réactifs à détruire et étiquettes.

► GESTION DES DECHETS :

Les solutions produites lors de TP ne doivent pas être évacuées dans un évier.

Les déchets stockés alors dans des containers adaptés seront éliminés par une société spécialisée.

(présence au laboratoire de diverses bonbonnes de différentes couleurs selon la nature des produits ; voir « opération Bidon Futé »)

► SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES :

Il serait souhaitable d'avoir au laboratoire des fiches de données sur les différents produits et matériels. (consulter aussi le site de l'INRS.)

Sources :

- Guide d'équipement Physique -Chimie en Lycée Professionnel, édité par le ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie,
- Compte-rendu de l'université d'été de chimie, Rouen, septembre 1998

Sites à consulter :

- <http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/physique/Securite/sommaire.htm>
- <http://www.inrs.fr>
- http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/physique/Bidon/Sc_bidon.htm

Consulter également les consignes pédagogiques délivrées par le corps d'inspection de mathématiques-sciences.